



Mobilités des personnes

VERS UNE MOBILITE DURABLE : DES INFRASTRUCTURES INTERCONNECTEES, DES VEHICULES DECARBONES ET DES ALTERNATIVES ACCESSIBLES POUR TOUS

Les chiffres clés du territoire

- ❖ Le transport est le 1^{er} poste d'émissions régional (38% des émissions), plus de la moitié liée au déplacement des personnes
- ❖ 1 voiture pour 1,6 habitant
- ❖ 80% des déplacements domicile-travail se font en voiture, 7% en transport en commun et 2% en vélo
- ❖ 3 167 km d'aménagements cyclables sécurisés

Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ Labellisation de 2 projets de services express régionaux métropolitains (SERM) en 2024
- ✓ Déploiement de cars bioGNV ou rétrofités électriques (lignes interurbaines régulières et circuits scolaires)
- ✓ Augmentation de 89% entre novembre 2023 et 2024 des trajets recensés sur les plateformes de covoiturage

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MOBILITE DES PERSONNES

#1 Développer les transports collectifs, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services d'autopartage



Défis à relever

Les attentes des voyageurs en termes de transport collectif concernent les fréquences et le réseau, mais également la **lisibilité et la simplicité des parcours**. Les pôles d'échange multimodaux se développent dans les zones urbaines, mais leur potentiel est également réel en zones peu denses dans des lieux stratégiques. L'autopartage est un levier récent (8 des 82 EPCI disposent d'un système d'autopartage) en cours de déploiement.

Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?



Des actions sont possibles pour faciliter le recours aux alternatives à la voiture individuelle.

#2 Faciliter la réduction des déplacements du quotidien et le recours au covoiturage, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs

Pour réduire les trajets et les distances parcourues, plusieurs leviers complémentaires existent. L'aménagement du territoire peut contribuer à **réduire les distances** entre le logement, le travail, les services, les loisirs... Le **télétravail** contribue à réduire les trajets. Le **covoiturage** représente un levier essentiel pour réduire l'empreinte écologique des trajets particulièrement en milieu rural où les alternatives restent limitées.

Des actions sont possibles, notamment grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des plans de mobilité employeur.

#3 Accélérer le déploiement d'infrastructures vélo (pistes et stationnements), développer les services vélos et généraliser l'apprentissage « en situation »

Beaucoup de citoyens sont confiants à l'idée de faire leurs trajets quotidiens à vélo, mais attendent des **aménagements sécurisés** pour se lancer. Le manque de **stationnements adaptés**, près des pôles de transport, des commerces ou des logements, freine également son usage régulier. Un **apprentissage** du vélo spécifiquement pour circuler en ville, ainsi que la possibilité de recourir à des **locations longue durée** sont des leviers jugés intéressants.

Des actions sont possibles, notamment en conduisant une réflexion globale (aménagement, services...) sur chaque territoire.

#4 Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives et amplifier l'électrification des flottes de véhicules professionnels

11% des voitures achetées dans les entreprises sont électriques. Le **maillage du territoire en solutions de recharge** est une condition clé pour favoriser les achats de véhicules électriques. Or, le nombre de stations/km² reste inférieur à la moyenne nationale, et elles sont principalement concentrées sur les grands axes et dans les zones urbaines.

Des actions sont possibles pour favoriser les énergies alternatives.

Défi #1: Développer les transports collectifs, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services d'autopartage

Actions d'accompagnement

Faire aboutir les 2 démarches de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Touraine et l'Orléanais : offre, pôle d'échanges multimodaux (PEM), services numériques multimodaux, nouvelles mobilités

Développer le conseil en mobilité (en concevant un guide départemental de l'offre de transport Rémi et des AOM partenaires pour les agents d'accueil des collectivités / associations / transporteurs / élus) et mettre en œuvre un outil régional Mobility as a service (MAAS)

Disposer des retours d'expérience à moyen et long terme sur les expérimentations de mise en place de la gratuité ou de la tarification incitative des transports

Déployer le service Rémi+ Autopartage au-delà de l'expérimentation dans 6 communautés de communes pour l'étendre progressivement sur les 51 autres communautés de communes

Partager les retours d'expérience, et valoriser les initiatives locales en faveur de l'autopartage

Porteurs d'actions : Conseil régional, Etat (DREAL), cellule régionale d'appui France mobilités

Exemples d'actions de territoire*

Adapter l'offre existante aux usages en se basant sur des études de mobilité (cf. études réalisées dans le cadre des projets de SERM)

Développer les services nécessaires au quotidien (administratifs, colis...) dans les pôles d'échanges multimodaux (dont quartiers de gare)

Coupler la tarification incitative des transports en commun avec un renforcement de l'offre et un durcissement des conditions de circulation en automobile

Mettre en place des accords entre collectivités pour enrichir l'offre de transport en commun et mettre en cohérence les tarifications

Assurer une coordination des horaires et des correspondances entre les transports en interne à une AOM

Etudier l'opportunité/mettre en place une offre de transport à la demande sur la collectivité

Communiquer sur les plateformes d'autopartage entre particuliers existantes

Lancer une expérimentation de mise en place de service d'autopartage

Inciter, en tant qu'employeur, au déplacement en transports en commun et restreindre le transport par avion

Acteurs potentiels : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs

MOBILITES DES PERSONNES

1/2



Défi #2: Faciliter la réduction des déplacements du quotidien et le recours au covoiturage, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs

Actions d'accompagnement

Amplifier la mise en œuvre des plans de mobilité employeurs en partageant les retours d'expériences d'entreprises sur les actions déployées

Partager des retours d'expérience sur la mise en place de services mobiles

Poursuivre l'accompagnement des villes moyennes et des petites centralités dans le cadre des programmes "Actions cœur de ville" et "Petites villes de demain" dans leurs politiques de redynamisation des centres villes

Alimenter la base de données nationale sur le covoiturage avec des données régionales actualisées (aires...) pour mise à disposition des opérateurs et collectivités

Porteurs d'actions : Cellule régionale d'appui France mobilités, Etat (DREAL, ANCT, SGAR, DDT)

Exemples d'actions de territoire*

Réaliser des plans de mobilité employeurs

Réduire et verdir les déplacements des agents/employés: forfaits mobilité durable, télétravail, semaine de 4 jours, sensibilisation à la réduction des déplacements, faciliter la création de groupes de covoiturage et leur réserver les meilleures places de parking

Intégrer des concepts type « urbanisme de courte distance » dans des documents d'aménagement (densifier le long des infrastructures de transport en commun, renforcer les aménagements piétons)

Diagnostiquer les espaces pouvant faire l'objet d'une revitalisation, investir dans des programmes de revitalisation **Intégrer** dans les réflexions d'aménagement du territoire, la stratégie de développement économique des entreprises, et mieux impliquer les citoyens (associer les entreprises aux comités locaux des partenaires, politique pérenne de concertation des citoyens...)

Développer les services mobiles pour limiter les déplacements

Mettre en place des stratégies départementales en faveur du covoiturage avec une cohérence interdépartementale

Faire une enquête mobilités dans les plans de mobilité, notamment pour définir les besoins en covoiturage

Identifier les zones disponibles pour des aires de covoiturage, en privilégiant les friches et parkings existants

Mettre en place des infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes, plateformes...)

Définir un référentiel de services à mettre à disposition sur les aires de covoiturage (local vélo, relais colis...)

Engager une démarche d'accompagnement au changement auprès des utilisateurs potentiels du covoiturage

Intégrer les solutions de covoiturage dans les bouquets d'offres

Acteurs potentiels : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs, gestionnaires de voirie...

* Actions de territoire estimées les plus pertinentes par la COP 24 (+ d'actions dans le plan d'actions de la COP planification écologique)

Défi #3: Accélérer le déploiement d'infrastructures (pistes et stationnements sécurisés), développer les services vélos et généraliser l'apprentissage du vélo « en situation »

Actions d'accompagnement

Poursuivre la mise en œuvre du Plan vélo Acte II, notamment par le financement d'aménagements cyclables et en expérimentant un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) dans 15 gares

Structurer un réseau régional et des réseaux départementaux, pour améliorer la mise en œuvre et le déploiement du dispositif "Savoir rouler à vélo" (SRV)

Inclure la recommandation d'un schéma directeur cyclable dans les porter à connaissance, rappeler la réglementation existante, diffuser le guide de recommandations du Cerema et communiquer sur l'existence du site expertises-territoires

Mieux informer les collectivités sur les types de montages financiers permettant de proposer des locations vélo, et chercher des solutions de prises en charge partielles du dépôt de garantie pour la location de vélo pour les publics précaires

Porteurs d'actions : Conseil régional, Etat (DRAJES, DDT), Cerema, Cellule régionale d'appui France mobilités

Exemples d'actions de territoire*

Réaliser des schémas directeurs cyclables au niveau départemental, associant les associations de l'écosystème vélo lors des comités techniques de suivi

Favoriser la création d'un écosystème vélo au sein de chaque EPCI

Etablir une stratégie type Schéma Directeur des Aménagements Cyclables cohérente avec les plans de mobilité (plans de mobilité durable, plan de mobilité simplifié). Inscrire cette stratégie et ces objectifs dans un document opposable (type PLU)

Réaliser des études (dont étude de trafic) pour le tracé et le dimensionnement des itinéraires cyclables et d'infrastructures de stationnement (attention portée aux besoins de locaux à vélo sécurisés dans les zones résidentielles)

Réaliser un plan de mobilité active (PDMA) notamment pour identifier les chemins ruraux, voies communales qui pourraient être converties en liaison cyclable en site propre

Travailler sur la multimodalité/intermodalité (vélo => train)

Mettre en place une tarification incitative/solidaire sur les locations de vélo par les collectivités des événements pour sensibiliser aux pratiques de sécurité du vélo et créer des habitudes

Mettre en place une flotte partagée « de service » et promouvoir la pratique du vélo pour ses employés

Créer des stationnements vélo à l'intérieur des grands sites (industriels, armées, universités...)

Acteurs potentiels : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs, associations, collectivités privées de l'écosystème vélo...



Défi #4: Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives et amplifier l'électrification des flottes de véhicules professionnels

Exemples d'actions de territoire*

Etablir un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques (SDIRVE) et/ou un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Carburants Alternatifs (SDICA)

Réaliser des études de faisabilité et mettre en place des équipements/ ajustements de voirie, des infrastructures de recharges

Mettre en place les bornes de recharge dans les endroits les plus stratégiques, en commençant par définir les typologies de bâtiment nécessitant l'implantation des bornes de recharge

Créer des offres tarifaires attractives pour les résidents sur des bornes disponibles sur la voirie publique

Mettre en place une tarification différenciée pour les véhicules électriques dans les parkings

Développer les infrastructures de recharge en énergies alternatives dans les entreprises

Identifier les véhicules prioritaires à électrifier ou à rétrofiter dans les flottes des collectivités/entreprises en fonction des usages observés (trajets en milieu urbain...)

Acteurs potentiels : Collectivités (AOM, non AOM), AODE, employeurs...

* Actions de territoire estimées les plus pertinentes par la COP 24 (+ d'actions dans le plan d'actions de la COP planification écologique)